

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des délibérations du Conseil Municipal  
**de la COMMUNE DE RONCHAMP**

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

**L'An deux mil vingt-deux, le onze Octobre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CORNU, Maire, conformément aux dispositions du C.G.C.T. (art. L 2121.7 à L 2121.34).**

Nombre de Membres		
Afférents au C.M. 23	En exercice 23	Présents : 19 Votants : 23 Absents : 4

**Présents** : M. DURUPT - Mme QUINTERNET - M. JAMMI - Mme AUBRY - M. TARIN - Mme LAROCHE - Mme TOURDOT - Mme BINDER - Mme GRES - Mme DUMONTEIL - M. GOISET - M. MECHINAUD - M. HERNANDEZ - M. FILLATRE - M. DEVILLERS - Mme BRUCHON - Mme LEUVREY - M. MOUGIN

Date de la Convocation
07 octobre 2022

**Absents** : ---

**Excusés** : Mme NIGGLI (pouvoir à Mme DUMONTEIL) - M. SKRZYPCZAK (pouvoir à Mme AUBRY) - M. DURPOIX (pouvoir à Mme LAROCHE) - M. ORTSCHIEDT (pouvoir à M. GOISET)

Date d'Affichage
18 octobre 2022

**M. TARIN a été nommé secrétaire (art. L 2121.15).**

**N° 82 : Acquisition d'une parcelle de terrain**

Le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée ZI n° 65, Près de la Selle, appartenant à l'indivision MAIRE qui permettrait l'aménagement d'une zone de services telles qu'une aire de retournement pour les bus scolaires et l'installation d'une benne de collecte pour le verre.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur cette proposition.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée section ZI n° 65 d'une contenance de 1191 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision MAIRE ;
- **FIXE** le prix de cette acquisition à 450 € ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- **PRÉCISE** que les frais engagés seront à la charge de la commune ;
- **AUTORISE** M. Roland Durupt, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer l'acte de vente par acte administratif ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette transaction ;
- **AUTORISE** le Maire à signer une convention de servitude avec Enedis pour l'implantation d'un poste de distribution publique sur cette parcelle de terrain.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

**POUR COPIE CONFORME**

*Le Maire,*



Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le 18.10.2022

ID : 070-217004514-20221011-20-DE

